

## Qui fait quoi ?

Conformément aux BO du 30-04-2015 & 31-03-2016 et au décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 :

### Enseignant Référent 1

- Il est l'interlocuteur privilégié des élèves dont il est l'enseignant référent. Il s'occupe entre autres de conseiller l'élève dans sa recherche de PFMP, de le suivre dans cette démarche, de saisir sa convention de PFMP dans Pronote, de lui donner la convention pour signature ;
- Il veillera à ce que tous les élèves (dont il est l'enseignant référent) fassent une démarche personnelle pour avoir un stage ;

### Enseignant Référent 2 (si pas d'enseignant référent 2 de saisi dans pronote, l'enseignant référent 1 et aussi l'enseignant référent 2)

- Il s'assurera de la présence des élèves en entreprise au 1<sup>er</sup> jour de stage par un appel téléphonique dans l'entreprise. Cet appel doit être renseigné dans Pronote ;
- Il réalise la visite d'évaluation formative ou certificative en fin de PFMP. L'évaluation synthétique doit être renseigné dans Pronote.

### Professeur Principal

- Il donne aux élèves, en début d'année scolaire, toutes les informations nécessaires sur les PFMP ;
- Il reventile, si besoin est, les enseignants référents, juste avant le départ en PFMP, pour le suivi du stage ;

### Professeur de la spécialité de la formation

- Il distribue les pré-convention de stage en début d'année scolaire ;
- Il valide le lieu de PFMP sur la pré-convention de stage ;
- Il réalise la visite en entreprise pour tous les stages certificatifs.
- Il recueille au retour du stage les attestations de stage, avant de les apporter à l'assistante du DDFPT.

### RBDE

- Il tient à jour un listing d'entreprise par formation ;
- En complément de l'enseignant référent, il conseille l'élève sur les entreprises qui sont susceptibles de l'accueillir en PFMP ;
- Il accueille, avec l'enseignant référent, le premier jour du stage, les élèves qui n'ont pas de PFMP.

### DDFPT

- Il coordonne/supervise la gestion des PFMP.

### Assistante du DDFPT

- Elle recueille la convention de l'élève, pour la faire signer par le proviseur, puis archive un exemplaire et redonne deux exemplaires à l'élève ;
- En lien avec l'enseignant référent, le professeur principal et la vie scolaire, elle synthétise les absences en entreprise de l'élève ;
- Elle tient à jour un tableau avec le nombre de journée de stage fait par chaque élève ;
- Elle saisit et suit le paiement des gratifications dans ApplyPro ;
- Elle informe le secrétariat du Proviseur en cas d'accidents du travail, et lui donne les documents nécessaires à la déclaration d'accident.

### Proviseur

- Signe la convention, ce qui engage l'établissement et sa responsabilité.

# PROCÉDURE PFMP (pour l'équipe pédagogique)

	Quand	Quoi	Qui	Remarques
<b>AVANT</b>	Dans les trois premières semaines suivant la rentrée	Affectation d'un <b>enseignant référent, à chaque élève de 2<sup>de</sup></b> , au prorata temporis du nombre d'heures enseignées, par le professeur principal, en concertation avec les enseignants de la classe. Saisie des enseignants référents sur Pronote (noté sur Pronote 'Réfèrent <u>1</u> ').	Professeur principal (PP)	Si cette affectation n'est pas faite par le professeur principal, l'assistante du DDF le fera.
	Dans les deux premières semaines suivant la rentrée	Affectation d'un <b>enseignant référent, à chaque élève de 1<sup>ere</sup> et terminale</b> , au prorata temporis du nombre d'heures enseignées, par le professeur principal, en concertation avec les enseignants de la classe. Saisie des enseignants référents sur Pronote (noté sur Pronote 'Réfèrent <u>1</u> ').	PP	Si cette affectation n'est pas faite par le professeur principal, l'assistante du DDF le fera.
	La première semaine	Le professeur de spécialité distribue l'imprimé 'pré-convention/recherche de stage' à tous les élèves de sa classe et leur indique le nom de l'enseignant référent qui les suivra et les conseillera dans leurs recherches de stage. [C'est l' <b>enseignant référent qui réceptionnera la pré-convention et saisira, dans Pronote, la convention de stage de chaque élève dont il a la charge</b> ]. (L'enseignant référent peut ne pas utiliser la 'pré-convention', s'il le souhaite. Ce document n'est qu'un outil.)	Professeur de la spécialité	
	Au plus tôt en septembre	Information auprès des différentes classes de la procédure de recherche de PFMP.	Assistante DDF ou DDF	
	À la rentrée	Préparation pédagogique de l'élève : Objectifs, type de lieu de stage, compétences et activités à développer – <b>remise du livret de suivi de PFMP</b>	Enseignant de la spécialité	
	Au plus tôt	L'élève recherche un stage avec l'aide de son enseignant référent. L'élève peut aussi aller consulter la liste des entreprises au bureau des entreprises (RBDE).	Élève Enseignant-référent (ER)	
	Au plus tôt	L'élève donne la pré-convention de stage à son enseignant référent (au moins 2 semaines avant la PFMP). Cette pré-convention doit être validé par l'enseignant de spécialité (conformité du lieu de stage, objectifs du stage, ...). Si ce n'est pas le cas, la redonner à l'élève pour validation par l'enseignant de spécialité. L'enseignant référent saisit le stage dans Pronote, imprime la convention et la remet à l'élève. <i>(la signature de l'enseignant référent n'engage pas sa responsabilité en cas d'accident lors du stage)</i> <i>(Tous les professeurs ont des droits dans Pronote pour saisir les stages et imprimer la convention des élèves de leurs classes).</i>	Élève ER Enseignant de la spécialité	Si l'entreprise et/ou le maître de stage ne sont pas référencés dans Pronote, demander à l'ATCT de le faire (idem si coordonnées erronées).
	Au plus tôt	L'élève signe la convention, fait signer ses parents (ou responsable légal) et va faire signer le responsable de l'entreprise qui l'accueillera en PFMP. L'élève rapporte la convention au pôle stage (ADDF), pour signature du proviseur (au moins 10 jours avant la PFMP). L'ADDF redonne deux exemplaires de la convention (entièrement signée) à l'élève (1 exemplaire de la convention sera conservé par l'élève et 1 exemplaire sera à remettre à l'entreprise). L'ADDF conserve un exemplaire.	Élève ER Assistante DDF (ADDF)	
Avant le départ en stage	Rappeler les règles élémentaires de comportement lors du stage. Indiquer aux élèves qu'en cas d'absence, ils doivent aussitôt prévenir l'entreprise et le lycée. Distribuer aux élèves les documents à remettre au maître de stage (livret de stage, descriptif des objectifs du stage, grille de notation s'il y en a une, ...).	Enseignant de la spécialité		

	Quand	Quoi	Qui	Remarque	
PENDANT	Juste avant le 1 <sup>er</sup> jour du stage	Le professeur principal de la classe qui va partir en stage peut désigner un enseignant référent 2 (ER2) aux élèves, de manière à ce qu'un ER2 suive tous les élèves en stage dans la même entreprise. <b>Par défaut, l'ER2 est l'ER.</b> Des modifications d'enseignant référent peuvent aussi être faites, en fonction, par exemple, du lieu d'habitation des enseignants. Le PP le saisit dans Pronote, et en informe les ER et ER2 concernés. Pour les PFMP certificatives, les ER2 seront obligatoirement des enseignants de la spécialité du bac pro.	PP Enseignant-Référent 2 (ER2)		
	Le 1 <sup>er</sup> jour du stage	Le professeur de spécialité informe les enseignants référents des documents de suivi et d'évaluation de la PFMP	Enseignant Spé		
	UNIQUEMENT POUR LES ELEVES N'AYANT PAS DE STAGE	Le 1 <sup>er</sup> jour du stage	<b>POUR LES ÉLÈVES QUI N'ONT PAS TROUVÉ DE STAGE LE 1<sup>er</sup> JOUR DE LA PFMP :</b> Prise en charge de l'élève par l'enseignant référent, au bureau du RBDE, à l'horaire convenu par l'enseignant référent, à sa première heure où il n'a pas cours dans la semaine (idéalement le lundi matin). → Aide et réorientation de l'élève dans sa recherche d'une entreprise par l'enseignant référent. Suivi quotidien de la recherche du stage entre l'élève et l'enseignant référent.	Élève ER Responsable du bureau des entreprises (RBDE)	
		La fin de la première semaine de stage	Si l'élève n'a pas trouvé de stage à la fin de la première semaine de stage, l'enseignant référent fait le bilan de la recherche de stage de l'élève à l'ADDF. Si l'élève n'est pas sérieux, ne justifie pas d'une recherche de stage, n'accepte pas un stage trouvé par l'enseignant référent ou le RBDE, alors l'enseignant référent en informe l'ADDF. L'ADDF envoie un courriel aux parents de l'élève, pour les informer.	ER RBDE ADDF	
	Au milieu de la première semaine de stage	<b>1<sup>er</sup> contact avec l'entreprise pour le suivi du stagiaire :</b> L'enseignant référent 2 appelle l'entreprise pour : - indiquer ses coordonnées à l'entreprise en cas de problème avec l'élève, - s'assurer que l'élève est bien en stage, - s'assurer que tout se passe bien. <b>Saisir la synthèse de la conversation téléphonique sur Pronote, en créant un 'événement'</b>	ER2		
	Pendant le stage	L'enseignant référent 2 saisit sur Pronote, toutes les informations qu'il a sur l'élève. En cas d'absence de l'élève sur le lieu de stage, il en informe l'ADDF qui saisira cette absence dans Pronote. <b>En cas d'arrêt du stage, l'enseignant référent prévient immédiatement l'ADDF et le RBDE, qui convoqueront l'élève. Le RBDE le suivra dans sa nouvelle recherche de stage.</b>	ER2 ADDF RBDE		
	À la fin du stage	<b>2<sup>ème</sup> contact avec l'entreprise pour le suivi du stagiaire :</b> L'enseignant référent 2 se déplace dans l'entreprise pour faire le bilan du stage (à saisir dans Pronote), et remplit les grilles d'évaluation si besoin est. Faire la demande d'ordre de mission (vous pouvez l'imprimer directement à partir de Pronote et la déposer auprès de Laurent Bouyssou pour signature). Si l'entreprise est à plus de 150 km de Carcassonne, faire le bilan par téléphone si cela est possible. Apporter votre état de frais de mission à Mme Bégonzio pour remboursement.	ER2		
APRES	La 1 <sup>ère</sup> semaine au retour du stage	Le professeur de spécialité récupère toutes les attestations de stage, et les donne avant la fin de la semaine à l'ADDF. Ces attestations de stage permettent de valider le nombre de jours de stage réalisés, et déclenchent la gratification.	Enseignant Spé ADDF		
		Le professeur de spécialité fait le bilan des jours de stage non faits (à partir du livret de stage, des attestations de stage et des informations notées sur Pronote) et en donne la synthèse à l'ADDF.	Enseignant Spé ADDF		
		L'ADDF synthétise le nombre de jours de stage non faits sur cette période et les précédentes, à partir du document donné par le professeur principal, et des commentaires notés sur Pronote par l'enseignant référent.	ADDF		
	Au plus tôt	Mise en place, avec l'élève, des éventuels rattrapages de stage.	ADDF		
Au retour du stage	Exploitation pédagogique de la PFMP, avec les élèves.	Enseignants			

**Tableau 1 : Synthèse des PFMP certificatives et non certificatives par filières professionnelles**

<b>Filière</b>	<b>Stage d'observation</b>	<b>PFMP non certificative avec livret de formation pour évaluation des compétences</b>	<b>PFMP certificative avec visite par un professeur du professionnel défini dans le référentiel</b>	<b>CCF-Pro</b>
<b>3<sup>ème</sup></b>	<i>4 périodes de PFMP de 1 semaine d'initiation = 4 semaines</i>			
<b>CAP AEPE</b>		2 PFMP en 2CAP AEPE	2 PFMP en TCAP AEPE	CCF épreuves : orales-pratiques (EP1-EP3 ) et écrites (EP2)
<b>CAP ELEC</b>		2 PFMP en 2CAP ELEC 2 PFMP en TCAP ELEC		CCF continué pour EP1-2-3
<b>ASSP</b>		2 PFMP en 2ASSP 1 PFMP en 1ASSP	1PFMP en 1ASSP E33 1 ou 2 PFMP en TASSP E31-E32, épreuves réalisées sur une ou deux PFMP selon le choix de l'élève en lien avec les professeurs du Pro	CCF Ponctuels : oraux et PFMP Epreuve E2 4h
<b>CIEL</b>		2 PFMP en 2MTNE 2 PFMP en 1CIEL 1 PFMP en TCIEL		CCF continué
<b>MELEC</b>		2 PFMP en 2MTNE 2 PFMP en 1MELEC 1 PFMP en TMELEC		CCF continué
<b>MS</b>		2 PFMP en 2MS 2 PFMP en 1MS- visite PFMP par les professeurs du PRO 2 PFMP en TMS- visite PFMP par les professeurs du PRO		CCF ponctuels : oraux Epreuve E2 3h
<b>MSPC</b>		2 PFMP en 2MSPC	2 PFMP en 1MSPC 2 PFMP en TMSPC	CCF ponctuels : oral et pratique

**Tableau 2 : La nomination des enseignants référents 1 et 2 selon les besoins de chaque filière**

ASSP- Accompagnement soins et services à la personne	<b>2ASSP</b> <i>Référent 1 : les professeurs de l'équipe pédagogique</i> <i>Référent 2 : les professeurs de l'équipe pédagogique</i>	<b>1ASSP</b> <i>Référent 1 : les professeurs de l'équipe pédagogique</i> <i>Référent 2 :</i> <b>PFMP n°3</b> : les professeurs du général <b>PFMP n°4 certificative E33</b> : les professeurs du Pro	<b>TASSP</b> <i>Référent 1 : les professeurs de l'équipe pédagogique</i> <i>Référent 2 : les professeurs de l'équipe pédagogique ou les professeurs du Pro si la ou les PFMP sont certificatives</i>
MP3D- Modélisation Prototypage 3D	<b>2MP3D</b> <i>Référent 1 : les professeurs de l'équipe pédagogique</i> <i>Référent 2 : les professeurs du pro</i>	<b>1MP3D</b> <i>Référent 1 : les professeurs de l'équipe pédagogique</i> <i>Référent 2 : les professeurs du pro</i>	<b>TMP3D</b> <i>Référent 1 : les professeurs de l'équipe pédagogique</i> <i>Référent 2 : les professeurs du pro</i>
MS- Métiers de la sécurité	<b>2MS</b> <i>Référent 1 : M Tallet en lien avec les entreprises privées de sécurité</i> <i>Référent 2 : les professeurs de l'équipe pédagogique</i>	<b>1MS</b> <i>Référent 1 : M Tallet et M Lagrotte (qui est en lien avec les partenaires Police, Pompiers, gendarmerie)</i> <i>Référent 2 : Les professeurs du Pro, M Tallet et M Lagrotte</i>	<b>TMS</b> <i>Référent 1 : M Lagrotte en lien avec les partenaires Police, Pompiers, gendarmerie</i> <i>Référent 2 : Les professeurs du Pro, M Tallet et M Lagrotte</i>
MSPC- Maintenance des systèmes de production connectés	<b>2MSPC</b> <i>Référent 1 : les professeurs du pro</i> <i>Référent 2 : les professeurs de l'équipe pédagogique</i>	<b>1MSPC et TMSPC</b> <i>Référent 1 : les professeurs du pro</i> <i>Référent 2 : les professeurs du pro avec les 4 PFMP certificatives</i>	
MTNE Métiers de la transition numérique et énergétique – CIEL Cybersécurité, informatique, électronique réseau	<b>2MTNE</b> <i>Référent 1 : les professeurs de l'équipe pédagogique</i> <i>Référent 2 : les professeurs de l'équipe pédagogique</i>	<b>1CIEL et TCIEL</b> <i>Référent 1 : les professeurs du pro</i> <i>Référent 2 : les professeurs de l'équipe pédagogique</i>	
MTNE Métiers de la transition numérique et énergétique – MELEC- Métiers de l'électricité		<b>1MELEC et TMELEC</b> <i>Référent 1 : les professeurs du pro</i> <i>Référent 2 : les professeurs de l'équipe pédagogique</i>	
CAP AEPE- Accompagnement éducatif petite enfance	<b>1CAP AEPE</b> <i>Référent 1 : les professeurs de l'équipe pédagogique</i> <i>Référent 2 : les professeurs de l'équipe pédagogique</i>	<b>TCAP AEPE</b> <i>Référent 1 : les professeurs de l'équipe pédagogique</i> <i>Référent 2 : les professeurs du pro, car les 2 PFMP sont certificatives</i>	
CAP ELEC	<b>1CAP ELEC et TCAP ELEC</b> <i>Référent 1 : les professeurs du pro</i> <i>Référent 2 : les professeurs de l'équipe pédagogique</i>		
3 <sup>ème</sup>	<i>Référent 1 : les professeurs de l'équipe pédagogique</i> <i>Référent 2 : les professeurs de l'équipe pédagogique</i>		